

**CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE
DU SERVICE « ASSISTANCE FORMALITES KBIS+ »**
www.clic-formalites.com/assistance-formalites/

Article 1 - Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) visent à définir les relations entre la société Clic Formalités et le Client et les conditions applicables à toute commande effectuée par le biais du site www.clic-formalites.com/assistance-formalites/ pour le service intitulé « Assistance Formalités Kbis+ » que le Client soit professionnel ou consommateur.

L'accès au service intitulé « assistance formalités KBIS+ » à travers le présent site implique une acceptation sans réserve par le Client des présentes conditions de vente.

Ces conditions générales prévaudront sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées par la société Clic Formalités.

Clic Formalités se réserve le droit de pouvoir modifier ses conditions générales à tout moment et de notifier les modifications ainsi effectuées par simple publication sur son site. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande par le Client.

Clic Formalités est une société privée de droit français indépendante des greffes de tribunaux de commerce et d'Infogreffe.

Article 2 - Caractéristiques des services proposés

Le service proposé sur le site www.clic-formalites.com/assistance-formalites/ appelé « Assistance Formalités Kbis+ » consiste en un abonnement annuel comprenant :

- L'appel à un juriste pour les questions de formalités administratives concernant le numéro SIREN abonné,
- l'assistance d'un formaliste pour créer un dossier de modification (Assemblées et formulaires M2, M3 et M4) concernant le numéro de SIREN abonné et tel que défini ci-dessous,
- la mise à disposition d'un extrait Kbis à jour toute l'année dans l'espace « mon compte » du Client.

Les demandes d'abonnement doivent mentionner expressément les coordonnées complètes du demandeur pour le compte de qui la commande est exécutée, celle de la personne dont le Kbis doit être recherché, ainsi qu'un numéro SIREN complet.

2.1 – La mise à disposition d'un extrait Kbis à jour

Le Kbis commandé sera exclusivement disponible sous format électronique dans l'espace « mon compte » du Client.

Dès commande de l'abonnement, le premier extrait Kbis sera disponible dans un délai d'une heure après validation de la commande.

Quinze jours avant l'expiration du Kbis commandé, un nouveau Kbis à jour sera disponible dans l'espace « mon compte » du Client, de manière à ce que ce dernier dispose à tout moment d'un Kbis de moins de 3 mois dans son espace « mon compte » et ce, sur une période d'un an, soit 4 extraits kbis maximum par an.

En cas de problème technique exceptionnel de la part du réseau numérique d'un greffe ou d'un groupement de greffe, ce délai pourrait être au maximum de 48h ouvrées.

En raison d'une charge de travail importante de la part de Clic Formalités ou d'un greffe, les délais de réception d'un extrait Kbis peuvent atteindre exceptionnellement 2 semaines. En cas de non délivrance par les services postaux, le délai peut-être d'un à deux mois le temps que le courrier nous soit retourné.

Chaque commande fait l'objet d'une recherche manuelle. Les délais s'entendent donc en jours ouvrés et commencent à courir de 9h-12h et de 14h-17h.

Il est ici précisé que certaines administrations ne reconnaissent pas la validité du Kbis électronique en raison de son format, ces dernières lui préférant le Kbis au format papier délivré directement par le Greffe. En acceptant les présentes CGV, le Client reconnaît en avoir été averti et déclare en faire son affaire personnelle de sorte que la société Clic Formalités ne puisse en aucun cas en être tenue pour responsable en cas de problème.

2.2 - L'appel à un juriste

Le Client qui souhaite modifier l'un des éléments de son Kbis, sous réserve que ledit client soit le Gérant en exercice de la Société ou mandataire de la Société dont le Kbis a été commandé, et que la modification porte sur la société dont le Kbis a été commandé, peut téléphoner au service spécialement dédié de la société Clic Formalités afin d'obtenir des informations relatives auxdits changements envisagés. Il pourra alors procéder à la création d'un dossier de modification.

2.3 – L'aide à la création d'un dossier de modification

Les opérateurs de Clic Formalités pourront créer, avec l'accord du Client et les informations utiles données par ce dernier, un projet de dossier de modification sur un des sites partenaires de la société Clic Formalités. L'adresse web du site ainsi que les identifiants d'accès au dossier créé seront transmis au Client, qui sera libre de consulter le projet de dossier et de faire aboutir ou non sa formalité de modification.

Le dossier ainsi créé pourra réaliser une modification unique ou des modifications multiples et simultanées, au choix du Client.

Ces modifications s'appliqueront exclusivement aux SARL, EURL, SAS, SASU et SCI et seront les suivantes :

- Modification du capital social : augmentation de capital par souscription en numéraire de parts/actions nouvelles, pertes de plus de la moitié du capital, cession de parts sociales au profit d'une personne physique associé ou non,
- Modification du siège social/établissement principal : transfert dans le ressort et hors ressort,

- Modification du ou des dirigeants (gérant de SARL et de SCI et Président de SAS) : remplacement d'un dirigeant suite à sa démission/décès/révocation, nomination/démission/révocation d'un cogérant pour les SARL et les SCI,
- Modification de la dénomination sociale,
- Modification de l'objet social : modification partielle ou totale de l'objet avec ou sans modification des activités déclarées au RCS,
- Prorogation de durée de la personne morale,
- Transformation de SARL en SAS),
- Dissolution anticipée volontaire entraînant la liquidation amiable de la société (hors fusion ou Transmission Universelle de Patrimoine),
- Liquidation/radiation de la société consécutive à une dissolution anticipée volontaire.

Il est ici rappelé que la création de tout type de dossier s'opère sur un des sites Clic Formalités, qui disposent de CGU/CGV propres. Le Client qui désire finaliser son dossier s'engage à prendre connaissance desdites CGU avant paiement.

2.4 Exclusion du service « Assistance Formalités Kbis+ »

Il est ici indiqué que le prix du service « Assistance Formalités Kbis+ » ne comprend pas la fourniture ni l'utilisation des documents du dossier de modification créé, celle-ci étant subordonnée à la commande de l'annonce légale y relative. Les documents pourront être visualisés par le Client mais resteront filigranés jusqu'au paiement de ladite annonce légale.

Ledit service ne comprend pas non plus la réalisation de la formalité en lieu et place du Client auprès des administrations concernées : Greffe du Tribunal de commerce, Service des Impôts des Entreprises, Centre de Formalités des Entreprises...

Le service « Assistance Formalités Kbis+ » ne peut s'envisager que comme une aide à la création de dossier de modification et au remplissage des formulaires utiles, aucun conseil juridique n'est et ne sera délivré par ce biais.

Il est recommandé de s'adresser aux professionnels du droit des sociétés afin d'obtenir un quelconque conseil juridique relatif à la configuration de la structure sociale ou à son fonctionnement.

Article 3 - Détermination du prix

Le prix comprend outre la mise à disposition d'un extrait kbis sous forme électronique à jour dans l'espace « mon compte » du Client sur une période de 1 an et les services d'« appel à un juriste » et de « création de dossier de modification » ci-dessus définis, les frais de traitement et de recherche à l'aide des informations fournies grâce aux formulaires.

Il est expressément exclu du prix du service ci-dessus défini tous les frais relatifs à une éventuelle modification envisagée et notamment :

- L'accès aux documents du dossier de modification subordonné au paiement de l'annonce légale relative à la formalité, tel que défini à l'article 2.4 des présentes,
- Aux éventuels frais d'enregistrement de la formalité, frais de Greffe etc...

Le prix de l'abonnement choisi par le Client est exigible à la commande. En conséquence, toute annulation est exclue.

Suite à la commande de l'abonnement annuel, un prélèvement mensuel d'un montant de 24,50 euros HT, soit 29,40 euros TTC est effectué à date anniversaire de la première transaction. La résiliation de cet abonnement à la demande expresse du client par lettre recommandée avec accusé de réception, vaut renonciation immédiate aux services principaux et complémentaires énoncés à l'article 2 des présentes conditions générales.

La documentation qui agrmente le site figure simplement à titre indicatif et n'engage aucunement la responsabilité de l'éditeur.

Le paiement en ligne par carte bancaire est assuré par la solution sécurisée CM-CIC paiement qui intègre un procédé de cryptage en mode SSL (Secure Socket Layer). Le numéro de carte bancaire est saisi sur une page sécurisée hébergée par la banque, il n'est donc pas connu de Clic Formalités SARL.

Article 4 – Responsabilité des parties

4.1. La responsabilité de Clic Formalités ne pourra être engagée pour un dommage résultant de l'utilisation du réseau Internet tel que perte de données, intrusion, virus, rupture du service, ou autres problèmes involontaires.

Les informations fournies par le Client ne relèvent en aucun cas de la responsabilité de la société Clic Formalités.

Il s'ensuit que la société Clic Formalités ne pourra en aucun cas faire l'objet de poursuites en cas de non réception des extraits Kbis ou de la facture pour cause de défaillance technique ou d'erreur sur les coordonnées préalablement transmises par l'annonceur.

4.2. En cas de création d'un dossier de modification, le Client s'engage à configurer convenablement son projet, de sorte que Clic Formalités ne soit aucunement responsable des conséquences découlant d'un oubli, ou d'une erreur relative au choix de la modification, à son contenu, à la cohérence et à l'exactitude des déclarations, ou plus généralement à l'opportunité d'effectuer toute formalité, quelle qu'elle soit.

Le Client reconnaît par ailleurs que la lecture des documents rédigés ou pré-remplis lui incombe, et que leur dépôt auprès de l'administration en vue de finaliser sa formalité relève de sa responsabilité.

Article 5 - Données à caractère personnel

Le Client est informé que Clic Formalités collecte des données personnelles le concernant, lesdites informations étant nécessaires à l'établissement de son dossier. Ces données ne seront ni utilisées à des fins commerciales, ni cédées à des tiers. Aucune information personnelle n'est collectée à l'insu du Client.

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 modifiée, le traitement des données à caractère personnel a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) sous le numéro 1504641 v 0.

De même, le Client dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant, conformément à la loi du 6 janvier 1978.

Article 6 - Réclamation

Toute réclamation doit être adressée par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante:

Clic Formalités
6, Place Auguste Blanqui
CS 59704
06357 NICE CEDEX

Le courrier doit mentionner :

- nom, prénoms et coordonnées de la personne ayant effectuée la commande,
- date de commande,
- référence de commande,
- coordonnées complètes de la personne physique ou morale dont le kbis était demandé,
- numéro SIREN,
- objet de la réclamation,

et doit être accompagné de la copie du mail de confirmation de paiement.

Article 7 - Droit de rétractation

Conformément à l'article L121-21-8 du Code de la consommation, « Le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats :

1° De fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation (...);

13° De fourniture d'un contenu numérique non fourni sur un support matériel dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation ».

En conséquence, le Client ayant préalablement coché la case « je renonce expressément à mon droit de rétractation défini à l'article L120-20-12 du Code de la consommation » lors de la commande de son abonnement ne peut se prévaloir d'aucun droit de rétractation.

Article 8 - Acceptation et règlement des litiges

Le "clic" du Client dans la coche "j'accepte les conditions générales", vaut acceptation desdites conditions et a, par la même, valeur de signature manuscrite. Par ce "clic", le Client déclare avoir lu et accepté sans réserve les présentes conditions générales.

En cas de non-respect des présentes conditions générales ou d'abus d'un utilisateur, Clic Formalités se réserve le droit, sans avertissement préalable, et unilatéralement, de suspendre le service ou de supprimer l'accès de l'utilisateur concerné de manière temporaire ou définitive.

Les présentes conditions générales sont soumises à la loi française.

En cas de litige, compétence est attribuée aux tribunaux compétents de Nice (06), nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.